

Décision

Générale

colonial

Décision n° 411 attribuant un secours de 20.000 francs à Saadia Bent Ahmed.

n° 411

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un secours de vingt mille francs (20;000 fr.) est accordé, pour l'année 1952; à Saadia Bent Ahmed, veuve d'Abdi Didar, ex-employé au Port de Djibouti. Cette somme sera payée globalement et imputée au Budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1952,

chapitre XIII, article 1er, rubrique 2.